Vif débat hier matin à la Chambre sur la réforme judiciaire

L'APRÈS-MIDI, LE CONTRE-PROJET DALADIER RELATIF A LA LOI MILITAIRE A ÉTÉ REPOUSSÉ ; L'ANNONCE DE L'ARRESTATION DE M. DORIOT A PROVOQUÉ UN DÉBAT.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La Chambre a fait hier après-midi encore une place plus grande aux questions et aux interpellations déguisées dont s'accompagne chaque séance.

Cette séance s'est d'ailleurs ouverte par un petit coup de théâtre : l'annonce de l'arrestation de M. Doriot et de son arrivée en France. Aussi la suite de la discussion de la loi militaire n'a-t-elle retenu que fort peu l'attention et les spécialistes des affaires militaires se sont intéressés seuls à l'exposé que M. Daladier a fait de son contre-projet, puis à la critique qu'en on fait le ministre d'abord le rapporteur M. Senac ensuite. Les critiques ont du reste été victorieuses, puisque le contre-projet a été repoussé à une importante majorité. Le président du Conseil avait, il est vrai, posé la question de confiance.

La Chambre a été par contre très attentive aux questions qui ont suivi et plus particulièrement aux demandes de M. Barthou et Cachin sur l'arrestation de Doriot.

Le débat qui s'est engagé sur ce plan a été très vif : les deux chefs communistes n'ayant pas ménagé leurs traits à l'adresse de M. Barthou, qui, lui-même prouvait, un fois de plus, qu'il était duelliste habile.

Le président du Conseil dut d'ailleurs intervenir également et finalement on remit à demain, pour un combat véritable, la simple escarmouche de cet après-midi.

Notons encore que, le matin, un vif débat s'engagea sur la réforme judiciaire, débat qui se termina par un vote approuvant les déclarations gouvernementales. M. Poincaré ayant posé la question de confiance.

LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance de la Chambre appelait la discussion du projet ouvrant, au ministère de la Justice sur l'exercice 1927, un crédit de vingt-cinq millions, applicable à un chapitre 38 bis nouveau de la première section du budget de la Justice, intitulé « Indemnités aux Greffiers des Tribunaux de première instance ».

M. DESJARDINS, député de l'Aisne, oppose au projet la question préalable, parce que, dit-il si nous votons les crédits, nous n'aurons plus la possibilité de discuter les crédits qui ont supprimé 217 tribunaux.

M. BARTHOU proteste, et ajoute que personne ne réclame le « statu quo ».

M. POINCARE déclare que si cette manœuvre réussissait, elle serait mortelle pour le Cabinet. Il pose la question de confiance.

M. DESJARDINS soutenu par MM. Bouat et Falcoz maintient sa motion préjudiciable.

M. POINCARE affirme alors avec force qu'il ne s'agit pas pour le moment de la réforme judiciaire, et que le vote d'aujourd'hui n'engage pas l'avenir.

M. DESJARDINS retire alors sa demande de question préalable.

Mais M. GOUIN la reprend.

Après des déclarations de plusieurs députés, la question préalable est repoussée par 327 voix contre 200 et la suite du débat renvoyée à ce matin.

M. Barthou annonce l'arrestation imminente de M. Doriot

Au début de la séance de l'après-midi, à la Chambre, M. Frédéric Brunet donne lecture d'une communication du Garde des Sceaux, qui fait part à l'Assemblée que le Procureur-Général l'informe que M. Doriot, député communiste, condamné d'une façon définitive le 10 mai 1927, à treize mois d'emprisonnement et trois mille francs d'amende, en vertu des lois de 1881 et 1886, sera arrêté dès qu'il sera en territoire français.

La réorganisation générale de l'armée

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant la réorganisation générale de l'armée.

M. DALADIER soutient son contre-projet au terme duquel le contingent se répartit ainsi : 80.000 militaires de carrière, 85.000 indigènes nord-africains, 85.000 indigènes coloniaux, 15.000 agents militaires, 30.000 agents civils, 15.000 étrangers, 15.000 gendarmes et gardes républicains. Le service militaire d'une durée d'un an est obligatoire sans aucune dispense pour tous les Français de 20 à 48 ans.

M. PAINLEVÉ RÉPOND A M. DALADIER

M. Painlevé répond alors à l'exposé fait par M. Daladier. Il s'attache notamment à démontrer qu'en présence d'une attaque brusquée, seul le service à long terme où le jeu normal du projet gouvernemental, qui prévoit l'appel des disponibles, peuvent donner à la France la sécurité dont elle a besoin.

M. Sénac combat également le contre-projet Daladier, qu'il demande à la Chambre de rejeter.

M. Daladier entreprend alors la réfutation des objections faites par le ministre et le rapporteur.

Après une nouvelle déclaration de M. Painlevé sur le danger de l'application du contre-projet Daladier en cas de mobilisation, le général Girod, président de la Commission de l'Armée, demande à son tour à ses collègues le rejet du contre-projet.

Finalement, la Chambre repousse par 324 voix contre 22 le contre-projet Daladier.

ESCARMOUCHE A PROPOS DE LA MENACE DE L'ARRESTATION DE M. DORIOT

Le président fait connaître que M. Berthon et M. Cachin demandent que leur interpellation sur la communication du Garde des Sceaux, au début de la séance, relative à l'arrestation imminente de M. Doriot, soit jointe à celle inscrite à l'ordre du jour de demain, et relative aux communistes incarcérés à la Santé.

M. Berthon proteste contre l'annonce de l'arrestation de M. Doriot, qu'on veut, dit-il, empêcher de s'expliquer.

M. Barthou répond : Si M. Doriot revient, comme il en a annoncé l'intention, et s'il est arrêté, il appartiendra à la Chambre de demander sa mise en liberté pour venir s'expliquer, et le jour du débat, ce n'est pas seulement le ministre de l'Intérieur et le Garde des Sceaux qui seront au banc du Gouvernement, c'est le Gouvernement tout entier. (Appl.)

M. Vaillant-Couturier. — Vous êtes grotesque simplement.

M. Barthou. — Et vous pas simplement.

M. Cachin déclare alors : Je démontrerai les illégalités du Gouvernement. Demain, nous nous expliquerons.

M. Poincaré répond de son banc : Voilà, dit-il, comment les choses se présentent. M. Doriot est sous le coup d'une condamnation que le Gouvernement considère à tort ou à raison — nous verrons cela demain — comme définitive.

Nous nous sommes mis en règle avec le règlement de la Chambre, et si M. Doriot rentrait en France, nous ne pourrions que suspendre l'arrestation jusqu'à l'issue du débat de demain.

Les deux interpellations de MM. Berthon et Cachin sont ensuite renvoyées à cet après-midi.

La séance est ensuite levée à 18 h. 40.

Le Sénat a continué l'examen du projet sur les assurances sociales

Le Sénat a repris hier après-midi la discussion du projet de loi sur les assurances sociales.

M. MACHET dit que les grandes associations agricoles se sont montrées favorables au principe de la loi et sont disposées à prêter sans restriction, leur concours aux promoteurs des assurances sociales.

M. FALLIERES attire l'attention du Sénat sur le fait que, pour que les garanties existent, il faut que la base des calculs ne soit pas modifiée. Le Ministre explique aussi comment le projet prévoit l'utilisation des réserves mathématiques de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse et les fonds des caisses d'assurance.

Puis, M. FALLIERES fait remarquer qu'en Allemagne, en Angleterre et en Alsace, les assurances nationales n'ont nullement entravé le développement du commerce et de l'industrie.

« Certes, conclut le Ministre, le projet n'est pas parfait, mais il est un gage d'union, de concorde et de paix sociale et cette paix sociale sera la plus belle récompense de cette œuvre de justice et de solidarité ».

On entend le docteur DRON, qui a réalisé depuis de longues années quantité d'œuvres sociales.

Il dit que certains sujets d'inquiétude subsistent. D'abord que vont devenir les établissements d'assistance publique ? et l'enseignement médical intéressé au projet, semble menacé au point de vue clinique.

Autre chose : Le projet de loi sur les assurances sociales donne-t-il tous les apaisements à la Mutualité ?

« Devant la Commission de l'Hygiène, un déposant, M. Dietrich déclarait qu'en Alsace et en Lorraine, les assurances sociales avaient fait disparaître les institutions mutualistes. Cette déclaration m'avait beaucoup frappé, dit M. DRON et je me préoccupais des mesures à prendre pour éviter qu'il arrivât en France, ce qui était arrivé dans nos provinces recouvrées.

« C'est ainsi que je demandai et obtins que des satisfactions substantielles fussent accordées à la mutualité en matière d'application des assurances sociales.

« Demain, toutes les institutions de prévoyance existant dans notre pays, vont se grouper en se mutualisant. Mais on a demandé, M. Péret notamment, que les caisses primaires mutualistes aient le droit de pratiquer l'assurence invalidité.

M. DRON se demande aussi si l'on peut compter sur le corps médical pour l'application de la loi, certains médecins craignent de se voir fonctionnariser. Nous les avons rassurés sur plusieurs points, mais il faut être clair sur tous. Nous ne voulons ni des médecins au rabais, ni des consultations en vitesse. (Applaudissements).

Après d'autres interventions, le Sénat décide de passer vendredi à la discussion des articles et la séance est levée.

M. Reboul, au nom du groupe socialiste, dit que son parti, partisan de la loi nouvelle, s'efforcera de l'améliorer mais ne négligera rien pour en faire triompher les dispositions essentielles.

M. Jourdain indique les préférences des populations alsaciennes et lorraines et les points sur lesquels le projet devra être modifié.

M. Fernand Faure apporte son adhésion au projet, tout en formulant des réserves.

Enfin la discussion est close et le Sénat décide de passer à la discussion des articles cet après-midi.

UNE IMPORTANTE RÉUNION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE DES R. L.

Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Hayez.

Le groupe a procédé à un échange de vues sur la situation critique et les conséquences graves qui résultent, pour certains sinistrés, du retard apporté à la discussion du projet de loi, interprétant la loi de révision des dommages de guerre, retard sur le point d'entraîner des faillites et des déconfitures.

Il a chargé son Président, MM. Bachelet, De Lubersac et Lugol de faire une démarche dans le plus bref délai auprès de M. Tardieu, pour lui montrer la nécessité absolue d'aboutir avant la séparation du parlement.

Le Président a fait part qu'il avait reçu d'un généreux anonyme un don de 50.000 fr., pour venir en aide aux malheureux, des régions dévastées.

Le groupe a décidé de le répartir, comme les années précédentes, entre les Fédérations de mutilés des 10 départements dévastés.

La conférence des tribunaux de commerce de France

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ASSISTÉ A LA 1re SÉANCE

Le Président de la République a assisté à la Conférence des Présidents et membres des Tribunaux de Commerce de France, qui s'est ouverte hier à Paris.

M. Doumergue a été reçu par diverses personnalités, parmi lesquelles on remarquait : **M. Valentier (Roubaix)**, vice-président de la conférence : les Président des tribunaux de commerce d'Abbeville, Amiens, Arras, Calais, Cambrai, **Lille, Roubaix**, Saint-Omer, **Tourcoing**.

M. Gaston Dumergue, président de la République, qui a ouvert les travaux, a donné la parole à M. Maurice Sébastien, président de la conférence, qui indiqua les sujets qui allaient être discutés.

Il termina en ces termes : « Les juges consulaires sont toujours bienveillants pour les débiteurs de bonne foi. Toujours soucieux de ne point voir s'effriter le sens de l'honneur commercial, ces magistrats sont, naturellement et nécessairement, rigoureux pour ceux qui tentent d'échapper au respect de leurs engagements.

Il n'est donc point téméraire d'indiquer combien le retour au droit commun leur semble préférable aux lois d'exception, dont l'opportunité n'est plus démontrée, nonobstant la généreuse intention de tous ceux qui les proposent ».

LE DISCOURS DE M. DOUMERGUE

Répondant au Président de la conférence, M. Doumergue déclara que les questions qui vont faire l'objet de délibérations sont toutes du plus haut intérêt pour la vie économique du pays et que, quelles que soient les conclusions auxquelles la conférence aboutira, il sait qu'elles seront inspirées par le légitime souci de la défense de l'honneur commercial et par l'ardent désir de coopérer à la prospérité de la France.

LES POINTS DISCUTÉS

La discussion a porté sur les questions suivantes. Savoir :

1° Pour l'application des déchéances établies par la loi en cas de défaut de diligence du porteur d'un billet à ordre, le bénéficiaire de ce billet doit-il être assimilé à un tireur ou à un endosseur ?

2° Des mesures législatives à proposer pour assurer la sécurité des transactions, en matière de vente de fonds de commerce ;

3° De la faillite des société à responsabilité limitée et de celle de leurs membres ;

4° De l'abréviation des délais d'ajournement ;

5° Du visa des livres de commerce ;

6° Du règlement des faillites dont l'actif comprend des titres inaliénables, remis au débiteur, en indemnité de dommages de guerre ;

7° Du rôle du Président et du Tribunal de Commerce dans la nomination et la révocation des greffiers ;

8° Du concordat préventif (projet de loi Fland) ;

9° De la valeur juridique des actes faits par les groupements d'obligataires ou de porteurs de parts de fondateurs.

Des vœux ont été émis qui seront adressés aux pouvoirs publics.

LES ÉLECTIONS IRLANDAISES

On télégraphie de Dublin :

Voici les résultats complets des élections : parti gouvernemental, 46 sièges ; parti Valera, 44 ; travaillistes, 23 ; Ligue nation. : 8 ; fermiers : 11 ; sinn-feiners, 6 ; indépendants : 15 sièges.

L'exemple de dévouement d'un ménage d'Aubers

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Je dis « peuvent », car croyez bien qu'aucun de ceux qui nous ont quittés, soit pour se marier, soit pour travailler, ne manque de le faire. Ceux qui ne le peuvent encore, le pourront bientôt.

Dans son berceau, le dernier adopté agite ses petites mains et balbutie la première syllabe des mots, confirmant déjà les espoirs.

— Ma femme et moi, continue le brave homme, nous avons toujours été avec les petits. Ma femme était l'aînée de 8, je me trouvais orphelin à 22 ans avec un frère d'un an et une sœur de 3 ans plus âgée. C'est en 1894, 6 mois après notre mariage que nous avons élevé « notre » premier enfant, un petit cousin éloigné qui venait de perdre son père et sa mère. Peu après nous recueillions 3 malheureux enfants abandonnés de l'Assistance Publique. Nous avions trouvé notre vocation !...

Et M. Castel, dont la mémoire fait parfois défaut — et pour cause — reconstitue, aidée de sa noble et courageuse épouse, la liste imposante des enfants qu'il a élevés.

Il en eut de Roubaix, de Tourcoing, de Lille, de Saint-André, du Pas-de-Calais, et beaucoup d'origine inconnue.

Le tailleur a recueilli des enfants abandonnés, des enfants trouvés, des orphelins, des fils et filles de condamnés de droit commun, voire même de forçats, indifféremment, avec le même dévouement.

De ces être déshérités, il a fait des honnêtes hommes, de courageuses femmes, de braves travailleurs, dont plusieurs ont déjà fondé leur foyer. Les autres sont placés dans des fermes, dans des maisons bourgeoises comme servantes. Tous ont reçu une bonne instruction primaire à l'école laïque du village. L'un d'eux va même entrer à l'Ecole Normale. Il sera instituteur !...

Malgré les quelques 125 ans qu'ils totalisent à eux deux, les époux Castel ont encore actuellement 6 enfants, une fillette de 14 ans, qui vient d'avoir son certificat d'études, la petite Robertine, une orpheline de 11 ans qui va à l'école d'Aubers, la petite Gabrielle, enfant abandonnée de 6 ans, et les enfants resplendissants de santé que nous avons vus en entrant.

On n'est pas riche, certes, mais le bonheur et la joie règnent au foyer. Le jour de la Pentecôte, 12 enfants élevés par les époux Castel, se sont retrouvés avec leurs parents, les uns avec leurs femmes, les autres avec leurs époux et leurs enfants.

— Nous étions 25 à table, dit avec fierté le Père Castel. Ce fut une belle journée !

Une vie de sacrifice à récompenser

Notre interlocuteur nous parle aussi, sur nos instances, des jours douloureux qu'il a vécus.

Il évoque la guerre, l'invasion, l'évacuation en plein front, sous le feu des armées belligérantes. On resta enfermé 17 jours sous les obus, dans l'église du village démolie, avec la famille qui se composait alors de 8 enfants de 1 à 16 ans. Puis ce fut l'évacuation à Tourcoin où l'on vécut toute la durée de la guerre. M. Castel touchait alors 10 sous par jour et par enfant !!...

Maintenant les temps se sont améliorés. Il touche 105 fr. par mois et par enfant âgé de moins de 13 ans, 3 fr. 50 par jour.

Mais la vie a augmenté, on sait dans quelles proportions. Inutile de dire combien il faut tirer l'aiguille pour faire le complément indispensable !...

Une telle vie de sacrifices mériterait bien d'être encouragée. C'est l'avis de tous à Aubers, sans distinction d'opinions. Les époux Castel n'ont jusqu'à présent reçu la moindre récompense.

Ils n'ont qu'un dé[illegible]t, celui d'être modestes, trop modestes même, nous le répétons. Nous osons croire que les Pouvoirs publics ne tarderont pas à réparer leur regrettable oubli en accordant à ces nobles et courageux Français une distinction vraiment digne de leur peu ordinaire dévouement.

Marcel POLVENT.

M. BRIAND, MALADE

M. Briand souffre, à Genève, d'un zona herpès qui a envahi à peu près la moitié du visage. Son médecin, venu de Paris, a constaté qu'il s'agit d'une affection extrêmement douloureuse, mais qui ne présente aucun caractère de gravité.

M. Briand repart pour Paris, les questions les plus importantes de l'ordre du jour étant résolues, et les conversations diplomatiques ayant pris fin.

M. Briand s'est vu conseiller par son médecin de regagner Paris et de garder la chambre. Il est remplacé à la dernière séance du conseil par M. Paul-Boncour.

CONSEIL DE CABINET

Les membres du Gouvernement se sont réunis jeudi matin à 9 h. 30, en conseil de cabinet, au Ministère des Finances, sous la présidence de M. R. Poincaré. Aucun communiqué n'a été publié à l'issue de cette séance, qui a d'ailleurs été fort courte, le Président du Conseil s'étant trouvé obligé de se rendre à la séance de la Chambre.

Une centaine de réservistes ont participé aux incidents de Bourges

UNE DOUZAINE D'ENTRE EUX ONT ÉTÉ MIS EN PRISON

A la suite des incidents qui se sont produits au quartier Carnot, à Bourges et auxquels participèrent des réservistes du 95e Régiment d'Infanterie, le général Nollet, membre du conseil supérieur de la guerre, fut avisé la nuit même, par télégramme.

Il arrivait dans la soirée de mercredi à Bourges, en automobile. Il eut une entrevue avec le général Lebouc, commandant le 5e corps d'armée, arrivé déjà dans cette ville et le général Fournier, chef du 8e corps, commandant d'armes et le colonel du 95e R. I.

L'enquête s'est poursuivie dans la matinée.

Il en résulte que sur sept cents réservistes une centaine prirent part à la manifestation et que la plupart sont ceux de la région parisienne et ont servi aux zouaves et aux tirailleurs.

La manifestation prit naissance sur l'excitation de meneurs, à la suite de copieuses libations en l'honneur de la libération qui a lieu dans dix jours.

On sait que les manifestants envahirent le poste, pour avoir la clef des locaux disciplinaires et qu'ils menacèrent de les enlever par force et de couper le fil du téléphone, qui pouvait servir à donner l'alarme en ville. Vers minuit seulement, tout rentra dans l'ordre.

A la suite de l'enquête, une douzaine de réservistes ont été mis en prison.

Rupture formelle entre la Serbie et l'Albanie

LES PUISSANCES VONT A NOUVEAU INTERVENIR

On télégraphie de Belgrade :

Le Gouvernement Yougoslave a télégraphié à tous ses consuls en Albanie pour leur enjoindre de rentrer sans délai en Yougoslavie. La rupture des relations diplomatiques entre les deux pays est donc désormais un fait accompli.

Le Ministre d'Albanie, M. Tsena Beg, a quitté Belgrade.

On annonce de Rome qu'à la suite de cette rupture, les intérêts albanais en Yougoslavie seront confiés au nonce apostolique.

Enfin, on a appris mercredi soir que, dans une dernière séance, la conférence des cinq puissances a décidé d'agir auprès des gouvernements de Belgrade et de Tirana afin de mettre fin à la tension diplomatique existant entre les deux pays.

DES FASCISTES ITALIENS ONT TIRÉ SUR DES SOLDATS SERBES

Une dépêche de Londres annonce que selon un message de Belgrade, un incident s'est produit près de Bohiniska (Bistritsa), où des miliciens fascistes ont tiré des coups de feu sur les gardes frontières yougoslaves...

L'affaire de fraude de lait de la région d'Arras

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les laits sont toujours fréquemment fraudés soit par le mouillage et écrémage ... leur falsification a été particulièrement importante ainsi qu'on peut le constater par l'examen du tableau suivant : en 1917 nous trouvons 27 % des prélèvements reconnus falsifiés ; en 1919, 39 % en 1921, 37 % ; en 1923 36 % ; en 1925, 38 %.

Que nous réservent les années 1926 et 1927 avec des proportions dans le genre de celles de Saint-Léger ?

Des sanctions, sans conteste, quelques-unes sévères, ont été souvent prises par les Tribunaux mais l'appât du gain est sans doute plus fort puisque le fraudeur persiste. Il y a donc lieu de remédier à cette proportion disproportionnée.

Le lait pour les enfants

Dans ces conditions, rien d'étonnant que chaque année l'échelle des mortalités infantiles atteigne des points jusqu'alors inconnus. Et le distingué chef du service d'hygiène, M. le docteur Vaillant d'Arras, qui jette le cri d'alarme dans un rapport documenté présenté au Conseil Général, fait écrire tout au long au rapport de la Station Agronomique du Pas-de-Calais, qu'on peut dire que celui qui falsifie le beurre est un voleur et celui qui mouille le lait est un criminel.

Le lait est la base de l'alimentation des petits, la mauvaise qualité du lait est une des causes principales de la mortalité infantile ; les vieillards et les malades trouvent dans le lait un aliment de soutien. Il y a lieu de croire que du lait mouillé, selon les indications ci-dessus, est loin d'être pour ceux-ci un aliment.

***

Cette affaire est appelée à avoir son épilogue devant le Tribunal correctionnel d'Arras qui ne manquera pas de juger sévèrement le coupable dont la situation à la tête d'un important groupement ne doit en aucune manière jeter le discrédit sur les agriculteurs honnêtes de la région.

On annonce d'autre part que la Société des Fermiers Réunis se porterait partie civile et réclamerait une somme très importante comme dommages et intérêts.

UN MINEUR SE PENDIT A LA PORTE DU CIMETIÈRE DE LENS

Jeudi, vers 3 h. 15 du matin, M. Pierre Fromentel, garde-barrière au passage à niveau des Mines de Lens, rue du Pôle-Nord, prévenait le poste de police de la place Jean Jaurès, qu'en retournant chez lui, rue de la Tour d'Auvergne, cité de la fosse n. 9 et passant en face du cimetière ouest, il avait aperçu un individu pendu à la porte dudit cimetière. Immédiatement, les agents de service de nuit, Bocquet et Fauqueux, se rendirent sur les lieux et constatèrent qu'effectivement un corps se balançait au poteau de la porte d'entrée de la nécropole ; le malheureux s'était pendu à l'aide de sa cravate ; son vélo était appuyé contre la grille. Ils coupèrent la corde et établirent son identité avec les papiers qu'ils trouvèrent dans une poche de son veston ; c'est un nommé Louis Lemoine, né à Verquigneul, le 15 septembre 1878, veuf d'Alexandrine Delannoy. M. Dogneau, fossoyeur, sur la demande des agents, transporta le cadavre, sur son char-à-banc, à la morgue du cimetière Est.

De l'enquête ouverte par les agents de sûreté Dehondt et Deleury, il résulte que Louis Lemoine, ouvrier mineur à la fosse n. 11 des Mines de Lens, qui, depuis la mort de sa femme habitait seul au n. 6 de la rue Saint-Pierre, ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales : c'est dans une crise de folie qu'il aura mis fin à ses jours. Le frère du défunt, horloger à Verquigneul, a été informé de la triste nouvelle.

LE DRAME QUOTIDIEN

Hier matin à 4 heures, M. Henri Bruinaul, 39 ans, demeurant rue Lazare Carnot à Colombes, a blessé de deux coups de revolver sa femme, née Anna Poitevin, 37 ans, institutrice à Colombes.

Le meurtrier a ensuite tenté de se suicider en se tirant deux coups de revolver.

Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital Beaujon. Le mari est dans le coma ; la femme dans un état très grave.

On ignore les causes de ce drame.

COUR D'ASSISE DU PAS-DE-CALAIS

Le baptême tragique de Méricourt-sous-Lens

IZALA, QUI TUA ZARNICK, EST CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ. SES CO-ACCUSÉS SONT ACQUITTÉS

Hier ont comparu devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais Izala Wladislas, Salata Thomas et Mentel Wladislas, mineurs à Noyelles-sous-Lens, accusés de meurtre, tentatives de meurtre et coups.

Voici les faits qui leur sont reprochés :

Le 26 décembre 1926, dans l'après-midi, la famille Zarnik-Majcherzyk, demeurant à Méricourt-Corons dans un pavillon dépendant des mines de Courrières, était réunie au grand complet en un banquet familial à l'occasion du baptême d'un nouveau-né.

Outre le maître et la maîtresse de la maison étaient présents les deux sœurs de celle-ci, l'aînée, Marie, épouse Daton, et la cadette, Léonora, âgée de 15 ans, les parents de la femme, quelques amis dont un sieur Rejdyck et le parrain Swicko.

Alors que le repas prenait fin, des voisins, parmi lesquels Izale, Salata et Mentel, furent invités à venir se joindre aux convives.

Tout le monde était surexcité par la boisson et, soudain, une querelle éclata au cours de laquelle Izala bondit sur Zarnick qui se tenait paisible devant la cheminée et s'armant d'une baïonnette de courte taille qu'il tenait dissimulée sous sa manche, il le frappait à plusieurs endroits : un de ces coups perforait le crâne, l'arme étant entrée par la région temporale gauche et ressortie de l'autre côté.

La mort fut foudroyante.

Izala retira ensuite l'arme de la plaie et tenta de faire subir le même sort à la femme Daton qui ne lui avait même pas adressé la parole ; la plaie relevée sur cette victime ressemble par son caractère à celles relevées sur le cadavre de Zarnick : elle aurait pu déterminer la mort si l'arme avait pénétré dans le ventre.

Non encore calmé par ce double attentat criminel, Izala se joignit ensuite à ses deux camarades Salata et Mentel, occupés à la poursuite de Rejdyck et rejoignant ce dernier dans l'escalier, il lui asséna sur la tête des coups de barre de fer.

Ikunda Paul fut lui aussi frappé par Izala à l'aide d'un instrument tranchant.

Tandis que Izala attaquait Zarnick et la femme Daton, Salata et Mentel, ce dernier armé d'un grand couteau de poche ouvert, frappait violemment Rejdyck : ce coup sectionnait les tendons de la main gauche, n'entraînant pas une incapacité permanente de travail.

D'autres coups furent encore portés à Rejdyck poursuivi dans l'escalier par les trois Polonais, dont l'un était armé d'une barre de fer et à Majcherczyk par Izala seul.

Après des débats assez longs, étant donné qu'on dût se servir d'un interprète, l'avocat-général réclama un châtiment suprême pour Izala. Puis les défenseurs, Mes Wavrenier, Labbe et Gerber, plaidèrent éloquemment la cause de leurs clients.

LE VERDICT

Après une longue délibération, le jury revient avec un verdict d'acquittement pour Soldta et Mentel, et un verdict affirmatif pour Izele, qui est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

EN DEUX LIGNES

Bordeaux. — Président et membres Chambre de Commerce ont off. dîner honneur M. Léon Perrier.

Marseille. — Jeune René Desvignes, victime agression, décédé hier matin.

Carmaux. — On annonce décès à 64 ans, de M. Ludovic Solages, prés. Cons. adm. mines Carmaux.

A la recherche des aviateurs Nungesser et Coli

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le bruit d'un avion qui pourrait être " l'Oiseau Blanc " entendu au Canada

En outre, on mande de Québec à l'agence « Reuter » :

« M. Georges Trousseau, garde forestier, a déclaré, mercredi, au fonctionnaire provincial, chargé de l'administration des forêts à Poullot, dans le district du lac Saint-Jean que dans la soirée du lundi 9 mai, il a entendu un avion voler au dessus de la rivière Marguerite, affluent du Saguenay. L'appareil était invisible par suite du brouillard, mais le moteur ne fonctionnait apparemment pas bien ».

Cette déclaration appuie l'hypothèse que les aviateurs franais ont pu atterrir dans la région. Bien qu'il y eut dans ce district, et à ce moment là, d'autres avions faisant partie d'une expédition d'arpentage, tous ont été reconnus comme ne pouvant pas être l'avion en question

Les avis des experts

Les experts d'aviation émettent des avis très différents en ce qui concerne la possibilité d'un atterrissage des aviateurs français dans une région qui se trouve à plus de 800 kilomètres hors de la route qu'ils s'étaient tracée. A leurs critiques, on peut cependant répondre que si Nungesser et Coli avaient suivi leur itinéraire, après avoir atteint Terre-Neuve, il y aurait de grandes chances pour qu'ils fussent déjà retrouvés. Au nord-est de Saint-Germain, où les signaux ont été aperçus, le pays est couvert de forêts sauvages, riches en gibier et en fruits. Si les aviateurs français ne se sont pas tués en s'écrasant sur le sol, ils n'auraient eu aucune difficulté à se nourrir avec les ressources naturelles.

Leur seule difficulté serait de communiquer avec le reste du monde, car ils ne sauraient où se diriger pour trouver de l'aide. S'ils ont vraiment échoué dans cette région, on pense généralement qu'ils ne se sont guère écartés de leur point d'atterrissage

Toutes ces considérations ne sont que le reflet d'un espoir, mais il n'est pas dans les intentions du gouvernement de Québec de laisser échapper une chance, si minime soit-elle, de sauver Nungesser et Coli.

Une odieuse mystification

On publie une dépêche de Québec, déclarant que la nouvelle donnée par un jeune forestier nommé Blair et selon laquelle Nungesser et Coli auraient été retrouvés, est une odieuse mystification.

Blair a reconnu qu'il avait adressé à sa mère le message en question, sachant que c'était une fausse nouvelle, afin de rompre la monotonie de l'existence et de distraire sa solitude.

Près d'un million pour les familles des disparus

La représentation donnée au profit des familles de Nungesser et de Coli, à New-York, avec le concours des principaux artistes américains, a produit 36.000 dollars. Lindbergh était présent. Le colonel Roosevelt a exalté les aviateurs français, fils d'une héroïque nation.

COSTES ET RIGNOT ARRIVÉS A VARSOVIE

Les aviateurs Costes et Rignot sont arrivés mercredi à 20 heures à Varsovie.

Pour le monument Delory

LA 8e LISTE DE SOUSCRIPTION

Nord Forain	100
Boussies : coopération la Fraternelle	36 50
Quarouble : coopérative la Fraternelle	21 50
Bassin d'Anzin : Syndicat des Mineurs	200
Bassin du Nord : Syndicat des Mineurs	150
Beauvois-Fontaine : Syndicat Textile	50
Hellemmes : Personnel Municipal	35
Jeumont : Eclairage et Forces Motrices	60
Lannoy : Métaux	25
Lannoy : Textile	50
Lannoy : Union Locale	50
Poix-du-Nord : Textile	25
Rieux : Textile	20
Roubaix : Gaz	50
Roubaix : Métaux	150
Roubaix : Personnel Municipal	100
Roubaix : Tramways	100
Saint-Amand : Faienciers	20
Salomé : Mineurs	15
Tourcoing : Cheminots	25
Tourcoing : Personnel Municipal	60
Tourcoing : Textile	150
Valenciennes : Cheminots	25
Valenciennes : Personnel Municipal	50
Huitième liste	1.573
Listes précédentes	80.928 65
	83.501 65

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec quelques averses et orages, vent variable 2 à 4 mètres, hausse de température minimum 14°.

ROUBAIX

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

UNE MAISON MENACE RUINE

Des agents en tournée ont constaté que la maison appartenant à M. Desurmont, brasseur, demeurant à Tourcoing et sise Quai de Wattrelos, cour Loucheur, à Roubaix, menaçait de s'écrouler pouvant occasionner des accidents.

Ils ont prévenu le service de la voirie qui a fait prendre toutes dispositions utiles.

Celle qui s'impose immédiatement est d'interdire aux riverains qui viennent déposer sur ce point leurs ordures ménagères, l'accès de cet immeuble qui tient debout parce qu'il en a l'habitude.

BRULÉE A LA POITRINE

Mme Dutilleul Marie, âgée de 34 ans, rattacheuse, demeurant rue de Babylone, 27, allumait son feu, pour préparer ses aliments, quand un retour de flammes se produisit, lui faisant des brûlures à la poitrine.

M. le docteur Dupré, après lui avoir donné ses soins, la fit admettre à l'hôpital de la Fraternité.

ACCIDENT

M. Léliaert Georges, 38 ans, demeurant rue Blanchemaille, cour Parent, 11, domestique, travaillant pour le compte de M. François Fournier marchand de grains, à Roubaix, rue du Luxembourg, passait rue du Coq Français, quand soudain son cheval s'est affaissé, entraînant son conducteur, qui s'est fracturé la jambe droite.

IVRESSE

Procès-verbal a été dressé contre le nommé Georges Hennebel, né le 4 mai 1883, à Roubaix, demeurant rue des Filatures, pour ivresse manifeste.

GROUPEMENT DES BUREAUX DE BIENFAISANCE DU NORD

En novembre dernier, un groupement des Bureaux de Bienfaisance du Nord, ayant pour but la défense des intérêts matériels et moraux les bureaux par l'étude de réformes législatives et administratives.

Une première assemblée eut lieu le 27 février dernier.

Plusieurs questions y ont été étudiées, et des vœux ont été transmis au Ministère, à la Préfecture, et aux parlementaires du Nord.

Ministères, préfecture et parlementaires sont tous disposés à appuyer les vœux présentés.

Cela constitue un encouragement précieux pour les initiateurs et une raison de plus de voir adhérer au groupement tous les bureaux de Bienfaisances du Nord.

M. Cordonnier, secrétaire administratif, 119, rue Pellart, à Roubaix, recevra avec plaisir les adhésions nouvelles.

Une assemblée générale aura lieu au siège social, 29, rue des Fossés, à Lille, le dimanche 19 juin 1927, à 10 heures 30.

Elle examinera l'ordre du jour suivant :

1. Rapport général du secrétaire ; 2. Elaboration du projet de remaniement de législation du droit des pauvres ; 3. Projet de constitution d'une coopérative d'achats ; discussion et décision ; 4. Questions diverses.

LE CERCLE HORTICOLE ET LA FÉDÉRATION DES JARDINS OUVRIERS

Le Cercle Horticole de Roubaix désirant prouver tout l'intérêt qu'il prête à la Fédération des Jardins Ouvriers a décidé d'offrir pour son concours de jardins du 10 juillet prochain les récompenses suivantes :

Une médaille de vermeil avec diplôme ; deux médailles d'argent avec diplômes ; sept diplômes de mérite accompagnée d'outils et de graines.

Le bureau de la Fédération tient à remercier publiquement le Cercle Horticole de son geste délicat qui, venant s'ajouter aux 1.700 fr. de prix en espèces affectés à ce concours sera hautement apprécié des concurrents et constituera pour eux un très précieux encouragement.

EXPOSITION FLORALE DU CERCLE HORTICOLE

La salle des fêtes de la rue de l'Hospice, se métamorphose en un délicieux jardin fleuri dont l'ensemble offrira un revissant coup d'œil. Parmi les nombreuses fleurs, leur reine, Rose, sera en majorité, dans toute sa beauté et sa fraîcheur prête à recevoir tous les suffrages des visiteurs.

Tous les amis des fleurs — qui donc n'aime pas les fleurs ? — pourront ainsi comparer les mérites de chaque espèce ou variété, mieux que par une description abstraite de livre ou de catalogue, et réaliser plus sûrement le désir d'embellir le jardin ou l'appartement.

Des rosiéristes professionnels et des amateurs y installent des collections importantes, dans tous les tons, des nouveautés qui rivalisent avec des variétés anciennes ; le public sera apprécier leurs mérites.

L'inauguration officielle aura lieu demain samedi à midi, à la suite des décisions du Jury.

DIRICK - *CHANSONS* - DIRICK

:: Elle danse le Charleston ::

CASINO-THÉATRE

Pour les représentations de samedi, dimanche et lundi, au Casino-Théâtre, Sterval présentera la revue : « Ça nous va ?.... » en 2 actes et 18 tableaux, de V. Vallier et de R. Ruzelin.

Nul doute qu'avec des artistes de premier plan comme Mancel, la revue n'obtienne un grand succès.

Location, 12, Place de la Liberté. Téléphone : 13-14.

CONCERT PAR LA FANFARE DELATTRE

Programme du concert qui sera donné au Parc Barbieux, le dimanche 19 juin, à 16 h. 30 par la fanfare Delattre :

1re Partie : 1. Outsider, marche de Strauwin ; 2. Sylvia, fantaisie de Léon Délibes ; 3. Wagneriana, (sélection sur les différents opéras de R. Wagner) ; 4. Marche du Couronnement (grande marche de concours), de Strauwin.

2e Partie : 1. Chantecler, de X. ; 2. Scènes et danses congolaises, de Langlois ; 3. Les Erynnies, grande fantaisie de Massenet.

SOCIÉTÉS & COMITÉS

NORD-TOURISTE, ROUBAIX. — Le Nord-Touriste organise pour dimanche prochain 19 juin une excursion cycliste vers Comines, où il doit participer à une fête locale, quartier des Maisons ouvrières. Départ de Roubaix Grand' Place et de Tourcoing, place Sébastopol à 7 heures. Jonction aux Trois Suisses à 7 h. 30.

Aller par Linselles, Wervicq. Promenade à Comines (Belgique). Tombola. Retour vers 17 heures.

Capitaines de route : MM. Kerskens, Dassonville, Delersnyder, Delplanque.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMES DE LA GUERRE. — L'Union rappelle qu'un grand banquet organisé à l'occasion du Congrès international des mutilés et anciens combattants, aura lieu le dimanche 26 juin, salle Deconninck, à l'Epeule. Prix 30 francs.

Les sociétaires qui désireraient y participer peuvent se faire inscrire au siège jusqu'au 19 juin.

LES « JOYEUX CYCLISTES ». — La commission rappelle aux sociétaires que l'excursion sur Vaulx (Belgique), aura lieu dimanche 19 courant. Rendez-vous au local à 7 heures précises. Se munir de la carte du Nord-Touriste.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Aujourd'hui vendredi à 19 h. 30, salle Dubus, répétition générale.

ALLIANCE FAMILIALE ET DOTATION. — Les sociétaires et leur famille, désireux d'assister au Congrès de la mutualité à Douai, le dimanche 3 juillet, et profiter des trains spéciaux à prix réduit, sont priés de se faire inscrire pour le lundi 20 juin au plus tard, chez M. Jules Clarisse, 179, rue de la Redoute à Roubaix.

FEDERATION DES BRASSARDS ROUGES DE ROUBAIX ET SES CANTONS (Belges et Français). — Assemblée générale dimanche 19 juin à 9 h. 30 salle Pandore, rue Pauvrée. Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la réunion précédente ; Rapport financier ; Rapport de M. Lefebvre sur la nouvelle loi ; Causerie par M. David Ribert, président de la Fédération Française. Tombola gratuite.

AMICALE DES GARÇONS RUE ST-VINCENT-DE-PAUL. — Réunion de la commission de l'Amicale ce soir, à 19 h. précises dans une des salles de l'école.

CLUB SYMPHONIQUE AMATEUR DE L'EPEULE. — Vendredi 17 courant, répétition obligatoire pour les 1ers et 2es violons à 7 h. précises.

UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — Le conseil d'administration de l'Union des sociétés de secours mutuels de Roubaix et ses cantons adresse ses plus vifs et sincères remerciements aux nombreuses sociétés de secours mutuels qui ont bien voulu rehausser, par leur présence, la commémoration du 25e anniversaire de sa fondation.

Il rappelle aux sociétés faisant partie de l'Union le congrès de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, qui aura lieu à Douai le 3 juillet prochain. Il les prie de vouloir bien répondre nombreuses à son appel.

Le conseil d'administration remercie également l'Harmonie mutuelle des anciens soldats français et alliés, l'Harmonie mutuelle de Croix, l'Union chorale de Croix, la Section féminine sportive de la Fédération des A.L. de Roubaix ainsi que la Symphonie Delezenne, pour le précieux concours qu'elles lui ont apporté pour le succès de la fête.

HARMONIE DE LA SOLIDARITÉ. — Aujourd'hui répétition générale. Dernières instructions pour la foire aux plaisirs de dimanche prochain. Présence obligatoire pour tous les musiciens.

AMICALE PHOTO. — Vendredi à 20 h. 30, réunion au cours de laquelle M. R. Quivrin donnera les dernières instructions concernant l'excursion des 31 juillet et 1er août à Dunkerque. Vu la difficulté pour la location des chambres, il ne sera plus pris d'inscription après cette réunion. Les sociétaires ayant déjà donné leur adhésion sont priés d'être présents, leur absence sera considérée comme une approbation aux décisions qui pourraient être prises.

CHORALE DELEZENNE. — Ce soir vendredi à 20 heures, répétition générale.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Théodore Lecomte, rue d'Inkermann, 141. — Claire Wattetier, Boulevard de Reims, 57. — Nelly Fontenay, rue des Fabricants, 6. — Roland Pleisant, rue Sébastopol 59, cour Saint-Martin, 6. — Marguerite Luypaert, rue de Rohan, 20. — Henri Duriez, rue Marceau, 43. — Robert Egels, rue de Flandre, 96. — Alois Baindzinski, rue Montgolfier, 6.

Décès. — Eugène Coussaert, époux Arens, 68 ans, rue Emile Moreau, 70. — Clémence Lahousse, veuve Boutteville, 65 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Jules Leclercq, époux Berte, 73 ans, rue de Barbieux, 35. — Louis Fougnies, époux Mazurelle, 28 ans place Chevreul, 10.

Pour rester jeune, buvez l'eau de LUCHEUX

WATTRELOS

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 15 juin, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Florimond Lecomte, adjoint au Maire, remplaçant M. Briffaut, député-maire, malade.

Projet de distribution d'eau potable. — Le Conseil vote l'ouverture d'un crédit de 200.000 francs provenant des souscriptions volontaires des Etablissements Amédée Prouvost et Fastenaekels et fils pour le projet de distribution d'eau potable.

La Maison du Travailleur. — Le Conseil donne la garantie de la commune pour un